



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DSR

Question écrite n° 100517

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la dotation de solidarité rurale. Il désire connaître la hauteur des crédits affectés à cette dotation pour 2011.

Texte de la réponse

Le montant de la dotation de solidarité rurale mis en répartition au titre de 2011 s'élève à 852 296 083 euros, soit un accroissement de 50 Meuros du montant 2010. La dotation de solidarité rurale, tout comme les deux autres dotations de péréquation communale, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, progresse ainsi de + 6,2 % par rapport à 2010. Au total, ce sont plus de 170 Meuros qui abondent les dotations de péréquation versées par l'État aux communes, portant leur montant 2011 à près de 3 Mdeuros. Ces chiffres témoignent d'un effort sans précédent en faveur de la péréquation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100517

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1673

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4811